



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **16 décembre 2013**

Délibération n° 2013-4342

commission principale : urbanisme

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Vaulx en Velin

objet : Grand projet de ville (GPV) - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Hôtel de Ville - Développement des activités artisanales - Attribution d'une subvention à la Chambre de métiers et de l'artisanat du Rhône

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

Rapporteur : Monsieur le Conseiller Thivillier

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 6 décembre 2013

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 18 décembre 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Laurent, M. Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, Bargoïn, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Brolquier, Buffet, Mme Cardona, M. Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagonne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mme Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Lyonnet, Martinez, Millet, Morales, Nissanian, Mmes Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mmes Rabatel, Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Uhlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : Mme Domenech Diana (pouvoir à M. Jacquet), MM. Philip (pouvoir à M. Corazzol), Arrue (pouvoir à Mme David M.), Colin (pouvoir à M. Reppelin), Balme (pouvoir à M. Plazzi), Chabert (pouvoir à Mme Dagonne), Cochet (pouvoir à M. Thévenot), Genin (pouvoir à M. Millet), Muet (pouvoir à M. Bolliet), Ollivier (pouvoir à M. Guimet), Mme Palleja, MM. Réale (pouvoir à M. Passi), Serres (pouvoir à M. Roche), Turcas (pouvoir à M. Buffet).

Absents non excusés : M. Daclin, Mmes Peytavin, Ait-Maten, M. Louis.

Conseil de communauté du 16 décembre 2013**Délibération n° 2013-4342**

commission principale : urbanisme

commune (s) : Vaulx en Velin

objet : **Grand projet de ville (GPV) - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Hôtel de Ville - Développement des activités artisanales - Attribution d'une subvention à la Chambre de métiers et de l'artisanat du Rhône**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

Le Conseil,

Vu le rapport du 27 novembre 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le contexte et les objectifs de l'opération

La Commune de Vaulx en Velin compte 40 300 habitants. Le grand projet de ville (GPV) concerne 30 000 habitants et 10 000 logements. Depuis 1993, les partenaires de la politique de la ville se sont engagés dans une démarche volontariste pour la transformation du centre-ville occupé uniquement à l'origine par un vaste centre commercial et son parc de stationnement. La zone d'aménagement concerté (ZAC) du Centre a permis, à la suite de la démolition du centre commercial, de créer un véritable centre de vie et de ville organisé autour d'espaces publics et de 7 îlots bâtis, pour un total de 45 000 mètres carrés de surface de plancher et comprenant un lycée livré en 1995, des logements sociaux et en accession à la propriété, une résidence étudiante et une résidence hôtelière, des bureaux et des services publics, des commerces et services en rez-de-chaussée et une moyenne surface alimentaire de 3 000 mètres carrés de surface de plancher.

Les partenaires du GPV ont validé les enjeux suivants, traduits dans la convention signée avec l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) :

- poursuivre le développement du centre-ville, à partir des espaces en mutation situés autour de l'Hôtel de ville et côté Pré de l'Herpe,
- articuler ce futur aménagement avec les territoires et équipements limitrophes.

Par délibérations n° 2009-0640 et n° 2012-3145 des 9 mars 2009 et 25 juin 2012, le Conseil de communauté a approuvé successivement la création de la ZAC de l'Hôtel de Ville sur un périmètre de 11 hectares, ainsi que le choix du mode de réalisation en régie directe et le dossier de réalisation comprenant, notamment, le projet de programme d'équipement public (PEP) et le bilan financier prévisionnel.

Les objectifs définis pour la ZAC de l'Hôtel de Ville sont les suivants :

- qualifier une entrée nord du centre-ville,
- poursuivre la trame urbaine du centre-ville en développant des îlots à vocation principale d'habitat, avec des activités en rez-de-chaussée,
- renforcer la polarité commerciale sur les axes Thorez/Zola, avec le transfert de la surface Casino,
- assurer l'articulation avec les territoires limitrophes et amorcer le renouvellement côté Pré de l'Herpe,
- mettre en œuvre un schéma de circulation cohérent appuyé sur une hiérarchie des voies claire intégrant les modes doux et une zone 30.

Le PEP comprend la création et la requalification d'espaces publics à réaliser sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté urbaine, soit :

- le prolongement de la trame viaire actuelle composée des rues Rabelais, Condorcet et Jules Romains (voies secondaires de desserte),
- la création de 2 voies, rue Bachelard et rue du Pré de l'Herpe,
- l'aménagement de la promenade Lénine comme support de 3 placettes,
- la requalification de la rue Hô Chi Minh avec la valorisation de l'entrée piétonne du lycée des Canuts,
- la reconstitution de parkings de surface derrière l'Hôtel de ville, le parking d'Alembert (90 places) et côté Pré de l'Herpe (90 places).

Le PEP comprend également la réalisation, sous maîtrise d'ouvrage de la Commune, de l'extension du réseau de chauffage urbain, d'un groupe scolaire et d'une crèche.

Le programme global de construction prévoit la réalisation d'une surface de plancher (SP) maximale de 72 500 mètres carrés comprenant :

- 62 000 mètres carrés en logement, correspondant à environ 830 logements,
- 10 500 mètres carrés en activités (6 500 mètres carrés en commerces et 4 000 mètres carrés en services, équipements et artisanat).

L'activité artisanale représente un potentiel de 2 000 mètres carrés sur la ZAC, implantés le long de l'avenue Gabriel Péri en rez-de-chaussée des immeubles de logements des îlots G1 et G2.

La Commune de Vaulx en Velin et la Communauté urbaine de Lyon souhaitent favoriser le développement des activités artisanales sur le territoire de la commune en centre-ville comme en secteurs périphériques en créant des sites d'accueil adaptés.

Afin de préciser la faisabilité de ce développement et les conditions de mise en œuvre, notamment sur le périmètre de la ZAC de l'Hôtel de Ville, la Chambre de métiers et de l'artisanat du Rhône va réaliser une étude estimée à 24 200 € TTC dont 14 760 € pris en charge par la Chambre de métiers et de l'artisanat du Rhône et 9 440 € par la Communauté urbaine.

La convention financière à passer entre la Communauté urbaine de Lyon et la Chambre de métiers et de l'artisanat du Rhône a pour but de définir les modalités du partenariat dans le cadre de la réalisation de cette mission ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission urbanisme ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention d'un montant de 9 440 € au profit de la Chambre de métiers et de l'artisanat du Rhône dans le cadre de la réalisation d'une mission d'étude et de conseil afin de favoriser le développement d'activités artisanales dans le centre-ville de Vaulx en Velin,

b) - la convention à passer entre la Communauté urbaine de Lyon et la Chambre de métiers et de l'artisanat du Rhône définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation d'engagement globale P06 - Aménagements urbains, individualisée le 25 juin 2012, pour un montant de 28 305 395€ HT en dépenses et en recettes, sur l'opération n° 4P06O1540.

4° - Le montant à payer sera prélevé sur les crédits à inscrire au budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe - exercices 2014 et suivants - compte 65738 - fonction 824, pour un montant de 9 440 €.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 18 décembre 2013.